



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : 17/12/2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ <input checked="" type="checkbox"/> - COMPTE RENDU AFFICHÉ <input checked="" type="checkbox"/> - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉRALITÉ <input checked="" type="checkbox"/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-434

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON - VALEUR

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

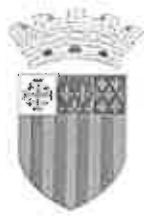
Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.05

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON - VALEUR-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Elles doivent être distinguées de la réduction ou annulation d'un titre de recettes ou encore de la remise gracieuse.

L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non- valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes :

- Les créances éteintes mandatées sur le compte 6542, restent valides juridiquement en la forme et au fond mais l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement (à titre d'exemple : liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif),
- L'admission en non-valeur mandatée sur le compte 6541, n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action du recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur redevient en capacité d'assurer le paiement.

Conformément à l'article R1627-24 du CGCT, seul le comptable public est compétent pour demander l'admission des créances en non-valeur dont il a constaté l'irrécouvrabilité.

Ayant épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par les mesures réglementaires pour recouvrer ces sommes, ce dernier sollicite à présent l'admission en non-valeur de ces créances, conformément à la procédure prévue par la Comptabilité Publique :

- Le premier état s'élevant à la somme totale de **20 112,65 €** détaille exclusivement les titres irrécouvrables du rôle des emplacements qui sont identifiés comme des créances éteintes,

- Le second état s'élevant à la somme totale de **68 479,84 €** est réparti en deux listes de **48 710,26 €** et **19 769,58 €** sont identifiées comme des créances à admettre en non-valeur.

Ces deux états vous sont présentés en annexe afin de représenter la part de chaque créance par service gestionnaire et/ou par motifs.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur des sommes de ces états.

DIRE que la dépense de **20 112,65 €** sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire **931 6542 1765** - « créances éteintes »

DIRE que la dépense de **68 479.84 €** sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire **931 6541 1765** - « créances admises en non valeur »

DL.2014-434 - COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON-VALEUR-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 17 décembre 2014

151-14

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

17 DEC. 2014

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

OBJET DE L'ACTE : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-430

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-431

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – BUDGET PRIMITIF 2015 – MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 05 JANVIER 1988

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-432

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-433

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – ADMISSIONS DE SOMMES EN NON VALEUR + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-434

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015
+ Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-438

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2014 ENTRE LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-439

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -
OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-440

OBJET DE L'ACTE : MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX N°A10.018 -
A10.065 - A10.021 - A10.022 - A10.023 - A10.025 - A10.026 - A10.028 - A10.029 - A10.030 - A10.031
- A10.032 - A10.033 - A10.034 - A10.062 - A12.003 - APPROBATION DES AVENANTS PORTANT
PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES
AVENANTS. + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-461

OBJET DE L'ACTE : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
FOURRIERE REFUGE POUR ANIMAUX "PAR VOIE D'AFFERMAGE - RESILIATION DU
CONTRAT POUR FAURE DU DELEGATAIRE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-464

OBJET DE L'ACTE : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE
COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -
CRÉATION DE POSTES A L'EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU
COMPLEXE ANIMALIER

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-465

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU COMPTE RENDU
D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR L'ANNEE 2013 + Annexes

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-467

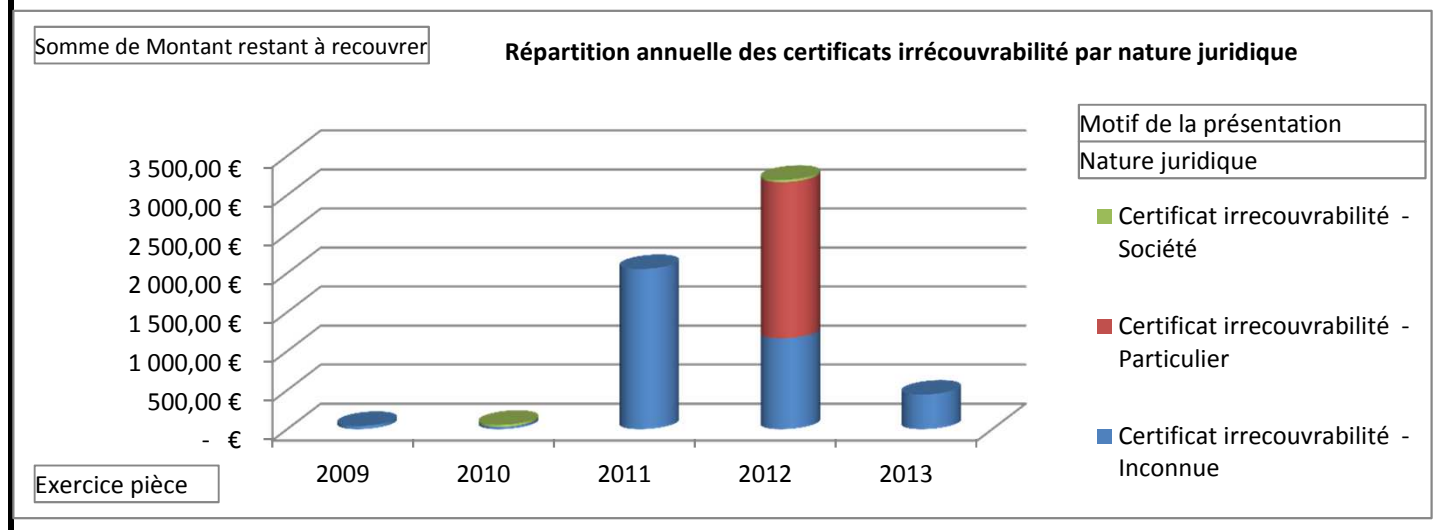
SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

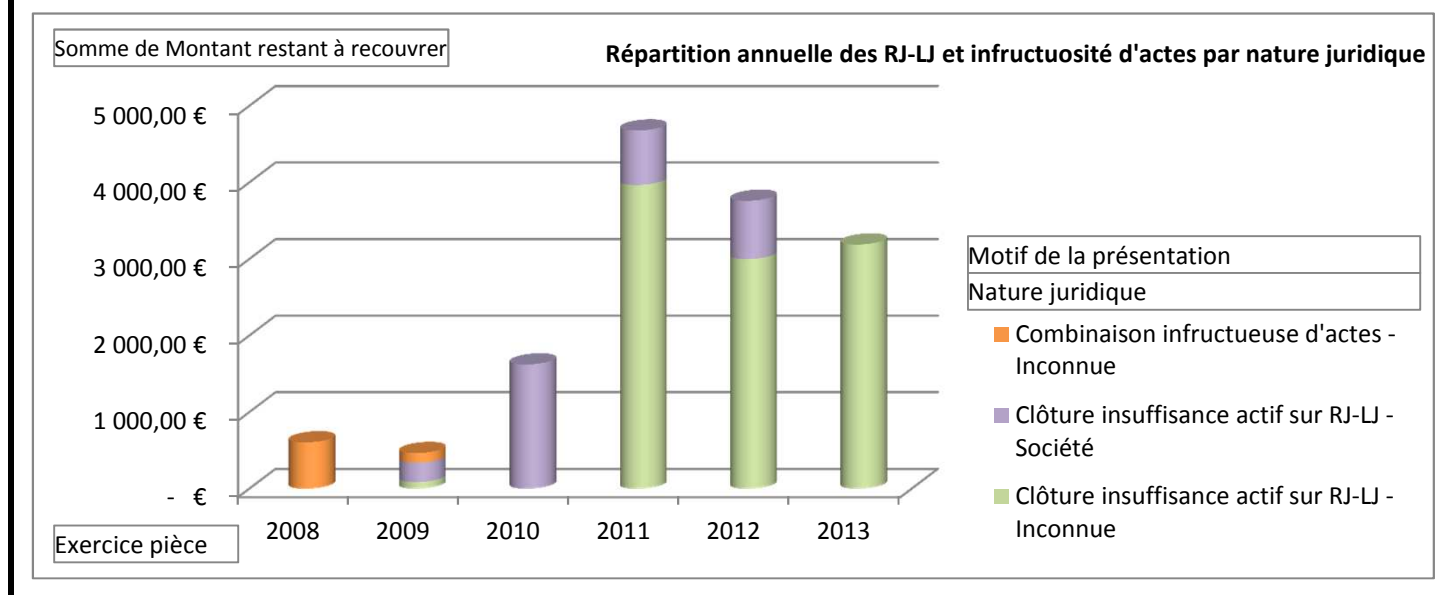
COURRIER ARRIVE

ANNEXE 2 - ETAT N° 1 - 20 112,65 € COMPTE 6542 "CREANCES ETEINTES"

EXERCICES	Certificat irrécouvrabilité			Total général
	Inconnue	Particulier	Société	
2009	42,40 €			42,40 €
2010	28,60 €		28,60 €	57,20 €
2011	2 052,92 €			2 052,92 €
2012	1 166,00 €	2 000,00 €	30,00 €	3 196,00 €
2013	443,70 €			443,70 €
Total général	3 733,62 €	2 000,00 €	58,60 €	5 792,22 €



EXERCICES	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ		Combinaison infructueuse d'actes		Total	Total général
	Inconnue	Société	Total	Inconnue		
2008				605,30 €		605,30 €
2009	85,80 €	252,75 €	338,55 €	126,50 €		465,05 €
2010		1 622,40 €	1 622,40 €			1 622,40 €
2011	3 966,05 €	712,07 €	4 678,12 €			4 678,12 €
2012	2 998,40 €	762,26 €	3 760,66 €			3 760,66 €
2013	3 188,90 €		3 188,90 €			3 188,90 €
Total général	10 239,15 €	3 349,48 €	13 588,63 €	731,80 €		14 320,43 €



ANNEXE 3 - ETAT N°2 LISTE 19 769,58 € - COMPTE 6541 - "CREANCES ADMISES EN NON VALEUR"

Nom du redevable (Tous)

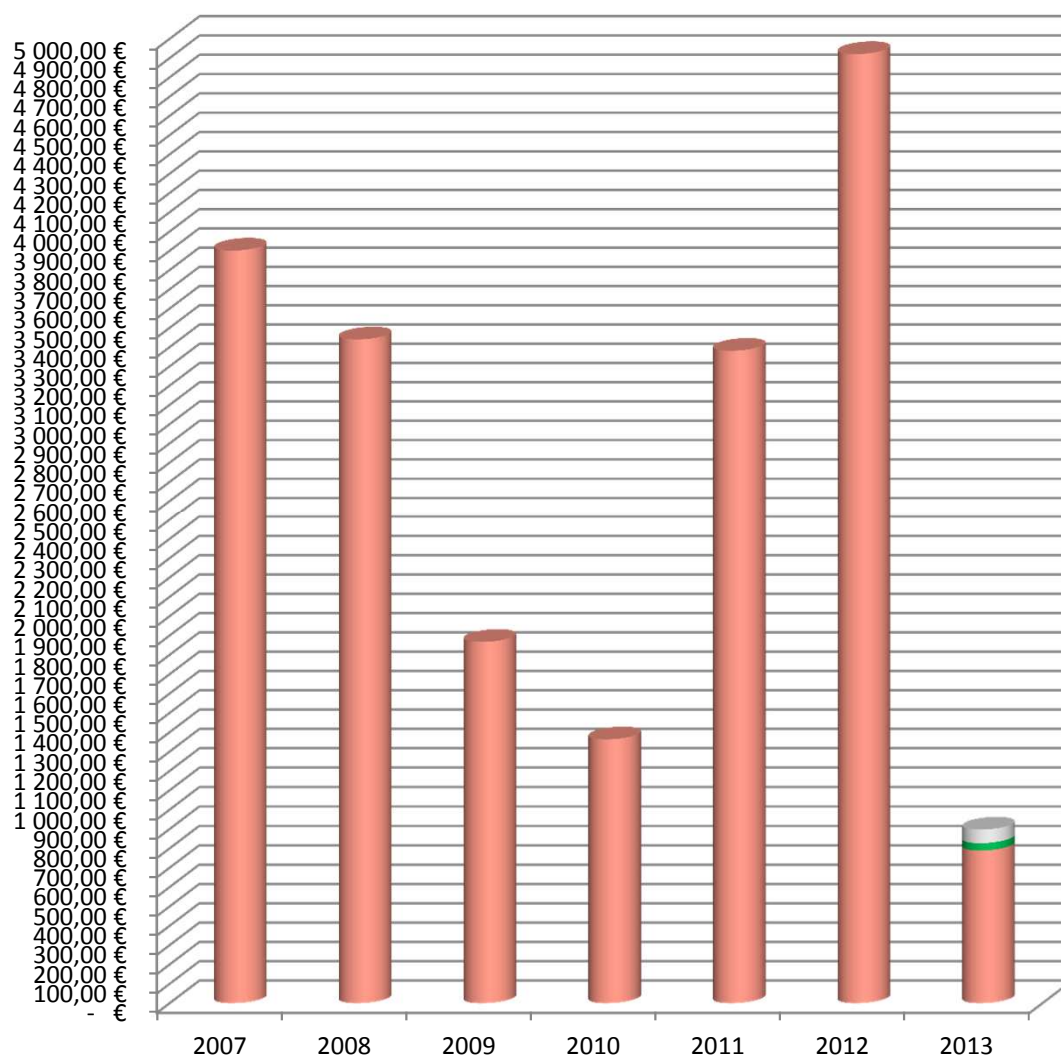
EXERCICE	450 - GESTION ESPACE PUBLIC	540 GESTION DE VOIRIE	421 - SCE DES REMUNERATIONS	Total général
2007	3 900,82 €			3 900,82 €
2008	3 439,68 €			3 439,68 €
2009	1 867,01 €			1 867,01 €
2010	1 363,19 €			1 363,19 €
2011	3 380,77 €			3 380,77 €
2012	4 920,90 €			4 920,90 €
2013	788,75 €	38,50 €	69,96 €	897,21 €
Total général	19 661,12 €	38,50 €	69,96 €	19 769,58 €

Nom du redevable

code gestionnaire

Somme de Montant restant à recouvrer

Répartition annuelle par gestionnaires

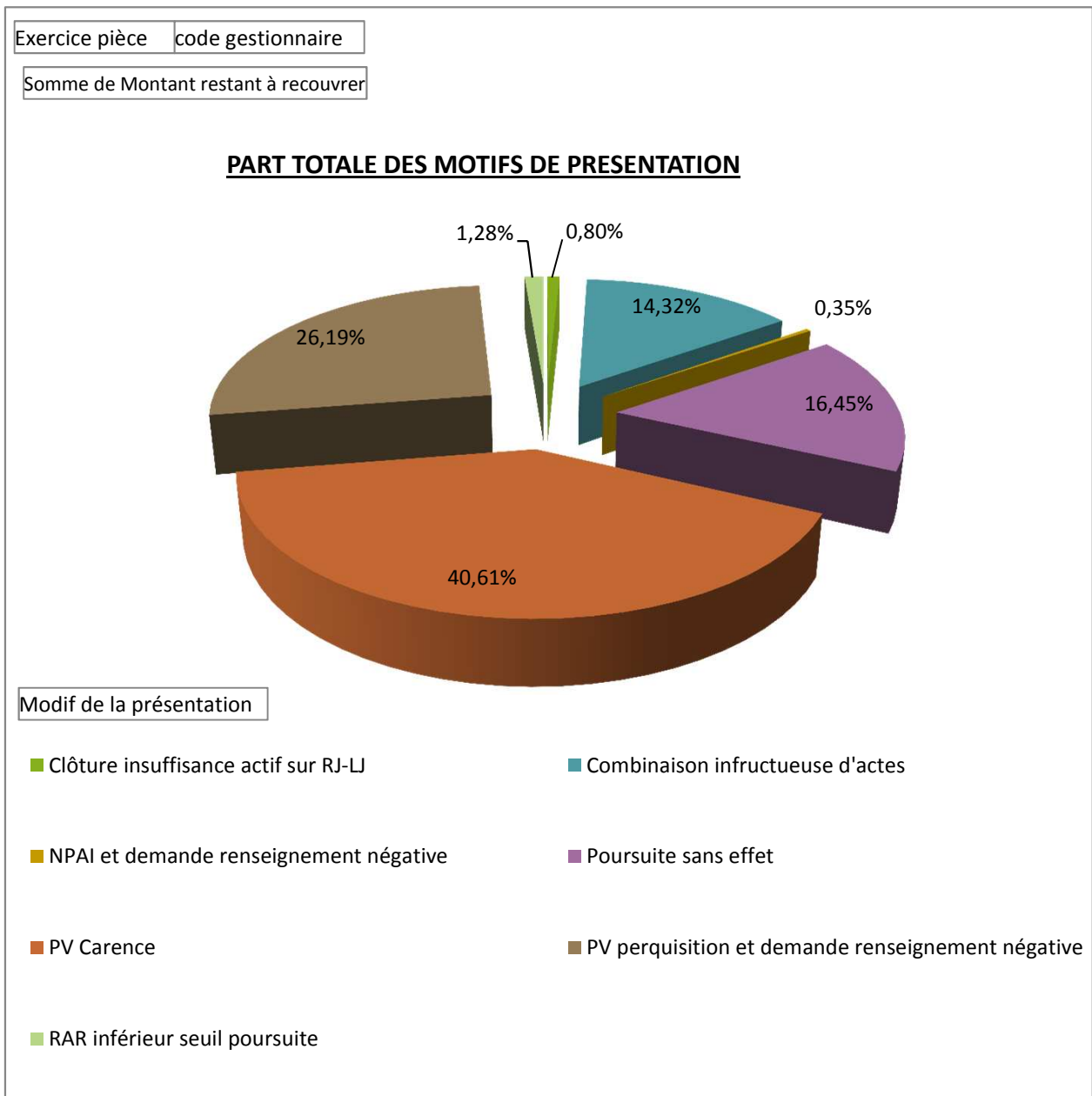


Exercice pièce

**ANNEXE 3BIS - ETAT N°2 LISTE 19 769,58 € -
 COMPTE 6541 - "CREANCES ADMISES EN NON VALEUR"**

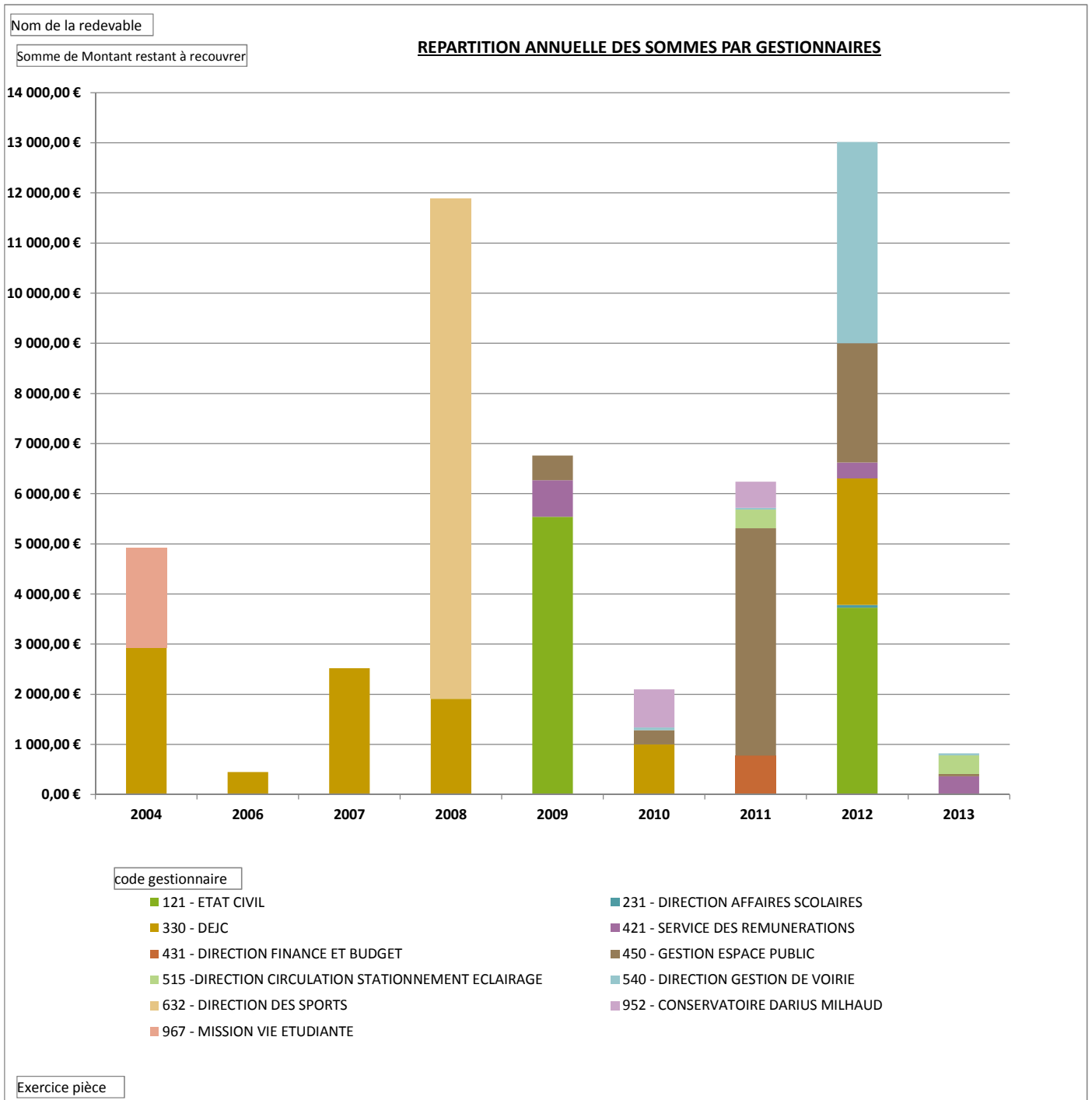
Exercice pièce	(Tous)
code gestionnaire	(Tous)

Étiquettes de lignes	Somme de Montant restant à recouvrer
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	0,80%
Combinaison infructueuse d'actes	14,32%
NPAI et demande renseignement négative	0,35%
Poursuite sans effet	16,45%
PV Carence	40,61%
PV perquisition et demande renseignement négative	26,19%
RAR inférieur seuil poursuite	1,28%
Total général	100,00%



ANNEXE 4 - ETAT N° 2 LISTE 48710,26 € - COMPTE 6541 "CREANCES ADMISES EN NON VALEUR"

Somme de GESTIONNAIRES												
EXERCICES	121 - ETAT CIVIL	231 - DIRECTION AFFAIRES SCOLAIRES	330 - DEJC	421 - SERVICE DES REMUNERATIONS	431 - DIRECTION FINANCE ET BUDGET	450 - GESTION ESPACE PUBLIC	515 - DIRECTION CIRCULATION STATIONNEMENT ECLAIRAGE	540 - DIRECTION GESTION DE VOIRIE	632 - DIRECTION DES SPORTS	952 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD	967 - MISSION VIE ETUDIANTE	Total général
2004			2 929,25 €								2 000,00 €	4 929,25 €
2006			450,00 €									450,00 €
2007			2 518,82 €									2 518,82 €
2008			1 908,50 €						9 972,00 €			11 880,50 €
2009	5 538,31 €			729,00 €		491,56 €						6 758,87 €
2010			1 002,00 €			282,60 €		52,00 €		760,00 €		2 096,60 €
2011		0,02 €			777,00 €	4 533,03 €	372,96 €	36,30 €		521,00 €		6 240,31 €
2012	3 729,00 €	50,00 €	2 526,60 €	315,60 €		2 377,53 €		4 017,60 €				13 016,33 €
2013		12,00 €		351,08 €		45,00 €	373,00 €	38,50 €				819,58 €
Total général	9 267,31 €	62,02 €	11 335,17 €	1 395,68 €	777,00 €	7 729,72 €	745,96 €	4 144,40 €	9 972,00 €	1 281,00 €	2 000,00 €	48 710,26 €



**ANNEXE 4BIS - ETAT N°2 LISTE 48 710,26 €-
COMPTES 6541 - "CREANCES ADMISES EN NON VALEUR"**

Exercice pièce (Tous)	
code gestionnaire (Tous)	
EXERCICE	Somme de Montant restant à recouvrer
Combinaison infructueuse d'actes	37,52%
NPAI et demande renseignement négative	3,91%
Poursuite sans effet	33,97%
PV Carence	15,38%
PV perquisition et demande renseignement négative	8,93%
RAR inférieur seuil poursuite	0,30%
Total général	100,00%

